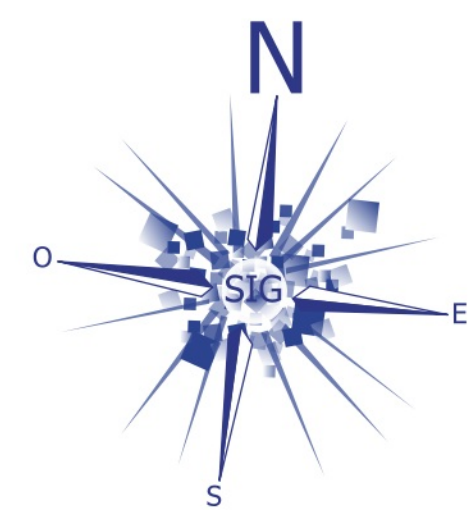




Légende

★ Monument historique classé ou inscrit

AC1 : Périmètre de protection des monuments classés

AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits

EL3 : Servitude de halage et de marche-pied

EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral

EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération

Canalisation de transport de gaz

I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz

AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits

Ligne électrique de distribution aérienne

Ligne électrique de distribution souterraine

I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne

I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine

PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa fort

T1 : Servitude relative aux voies ferrées

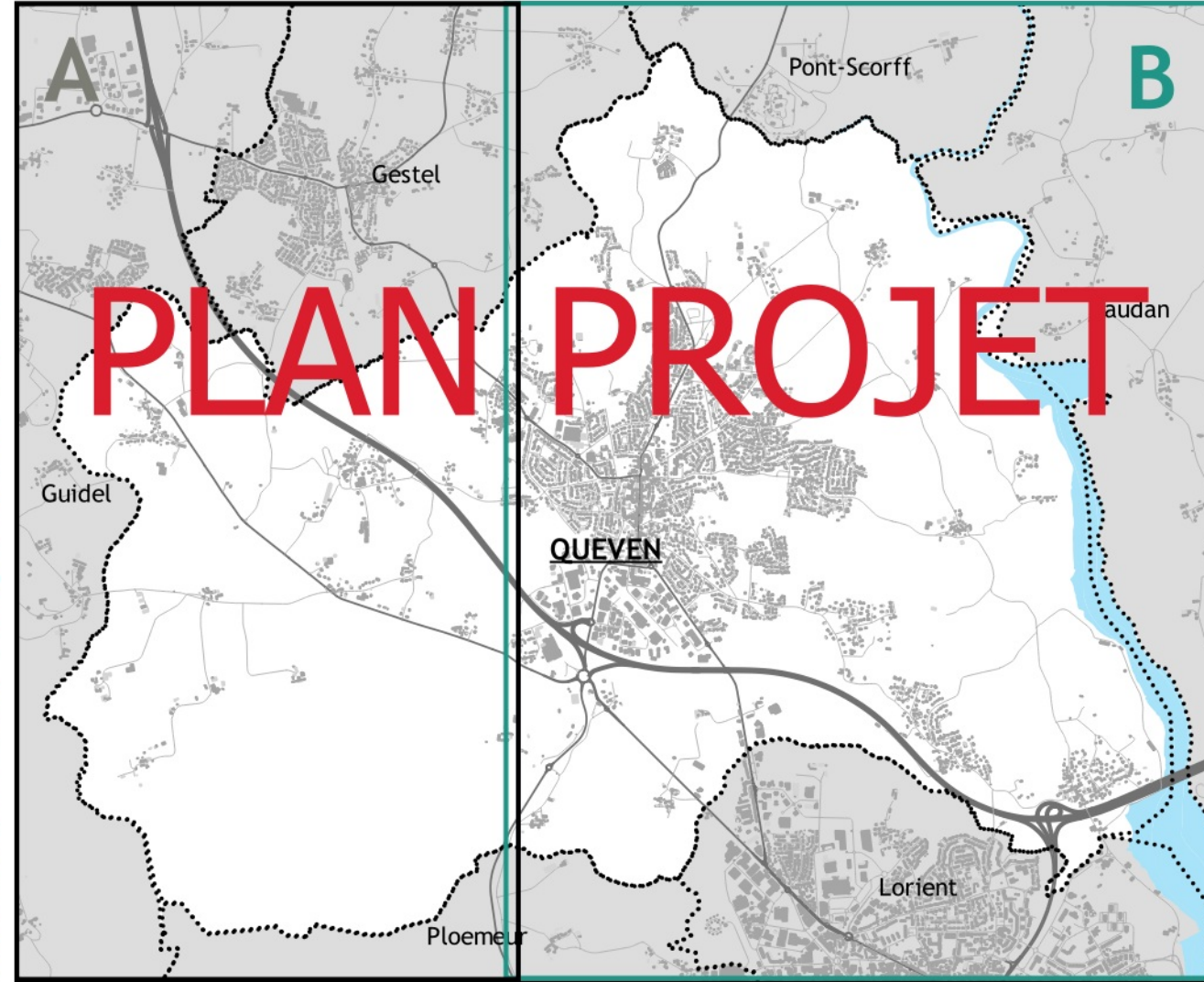
T5 : Servitude aéronautique de dégagement

T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLAN B

PLU 3.1.4.1.b



Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du xx xx xxxx
Le Maire,
Marc BOUTRUCHE

LORIENT
Urbanisme
Fiche 01

0 100 200 300 400 500 m